Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_115-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-115

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 21 septembre 2021)**

Date de convocation : 3 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : Mmes LOUSTAU, POEYMEDOU et M. MIRO

Absents ou excusés : Mmes CASSOU et M. ESQUER, VISSE, LEGLISE.

Pouvoir : Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

OBJET : SANTE & SOCIAL - MOTION SUR LA REMUNERATION DES AIDES À DOMICILE AU SEIN DU SECTEUR PUBLIC

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

La crise sanitaire a mis en lumière les difficultés du secteur de l'aide à domicile en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La ministre déléguée en charge de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, estime qu'il est essentiel de revaloriser les professionnels qui accompagnent la perte d'autonomie et permettent aux français de vivre plus longtemps à domicile. C'est pourquoi, elle a annoncé une hausse des salaires pour tes aides à domicile mais uniquement pour le secteur associatif encadré par la Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010.

Pour ce faire, à l'automne dernier, Brigitte Bourguignon a fait voter un amendement au projet de loi de finances de la Sécurité sociale pour 2021 confirmant l'engagement de l'État à contribuer à hauteur de 200 millions d'euros annuels au financement, par tes conseils départementaux, des revalorisations salariales annoncées. L'avenant 43 a été agréé par la voie d'un arrêté publié le 2 juillet 2021 au Journal officiel et fixe la date d'entrée en vigueur de la revalorisation au 1 er octobre 2021. Une refonte complète de la grille conventionnelle a été validée et va entrainer une augmentation salariale historique à hauteur de 13 % à 15 %. Cette réévaluation s'adressera aux 209 000 professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du secteur associatif.

Même si cette décision est une bette avancée dans la valorisation de ces métiers du domicile bien souvent déconsidérés mais essentiels face aux enjeux du vieillissement de la population des années à venir, il n'en reste pas moins que le fait de la limiter au seul secteur associatif crée une inégalité de traitement pour les agents du service public et du secteur privé. En effet, les salariés du secteur associatif représentent la moitié des travailleurs, mais qu'en est-il du reste des professionnels ?

Les élus de la Communauté de Communes de ta Vallée d'Ossau y voient une injustice et demandent à ce que cette revalorisation salariale s'applique aussi aux agents du service public au risque de générer une fuite des professionnels vers les associations. Les missions de maintien à domicile dans la Vallée d'Ossau sont majoritairement réalisées par les aides à domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Vallée d'Ossau, suivi des personnes travaillant en CESU et de l'ADMR d'Ogeu-les-Bains qui travaillent auprès de quelques bénéficiaires dans la Vallée. Les écarts de traitement sur un mois de travail seront extrêmement importants selon l'expérience et la qualification des professionnels. Les agents diplômés seront les plus perdants. Certes le gouvernement annonce une augmentation prochaine des salaires des

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_115-DE

agents de catégorie C rémunérés au niveau du Smic, dans les trois fonctions publiques, comprise entre 40 et 85 euros nets par mois, mais cela ne compenserait pas la totalité des écarts calculés avec la nouvelle grille salariale du secteur associatif.

Au CIAS de la Vallée d'Ossau, nous avons 65 aides à domicile dans l'équipe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dont 88% sont agent social, 8% agent social principal de 2ème classe et 4% agent social principal de 1ère classe.

En accord avec les attentes de la population, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'est engagée dans un vaste processus d'intégration de ses compétences qui vise à valoriser et dynamiser son territoire. L'action sanitaire et sociale y tient une place majeure.

Les élus(es) qui la composent déclarent une nouvelle fois leur attachement au maintien des emplois et des services en faveur des personnes âgées sur le territoire intercommunal.

Les élus(es) déplorent toutefois fortement l'inégalité de traitement générée par le vote de cet avenant 43 de la Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010 qui risque de conduire certains de nos agents à démissionner pour alter travailler dans le secteur associatif alors que nous avons tant de mal à recruter dans ce domaine d'activité.

Les élus(es) rassemblés(es) entendent défendre et promouvoir une revalorisation, financée, des salaires des agents sociaux et des agents sociaux principaux de 2ème et 1ère classe travaillant en tant qu'aide à domicile, au même titre que leurs confrères du secteur associatif, motivée d'une part et à titre principal par l'harmonisation des salaires de l'ensemble des salariés du secteur de l'aide à domicile, mais également par la nécessité d'une revalorisation globale de ces métiers du domicile à la fois financière, mais aussi, en apportant un nouveau regard sur cette profession demandant de nombreuses compétences pour réaliser l'ensemble des missions telles que l'aide au repas, l'aide aux courses, l'aide à l'entretien du cadre de vie, l'écoute et le maintien du lien social, de l'activité physique et psychique, l'aide à la toilette, l'aide aux déplacements, l'aide administrative, etc.

Les élus(es) plaident avec conviction pour la création d'une grille indiciaire territoriale spécifique de catégorie C pour le métier des aides à domicile calquée sur celte du secteur associatif et financée par l'État et te Département.

Les élus(es) tiennent enfin à réaffirmer ensemble :

* leur grande vigilance concernant le maintien absolu d'un service public d'aide et d'accompagnement à domicile sur le territoire,
* leur attente à ce que leur demande soit écoutée et entendue afin de proposer un salaire équitable aux agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Vallée d'Ossau, de pérenniser leurs emplois et de valoriser leur profession,
* leur gratitude et leur soutien aux professionnels du maintien à domicile, exceptionnels au quotidien comme dans les crises à l'image de celle que nous traversons, qu'ils soient encore en activité ou pas.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EXPRIME** ensemble, auprès des autorités (Département des Pyrénées-Atlantiques, Ministère des Solidarités et de la Santé délégation à l'Autonomie), des parlementaires des Pyrénées-Atlantiques, de Monsieur le Président de la République, de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, de Madame la Ministre déléguée à l'autonomie, l'impérieuse nécessité, pour le territoire de la Vallée d'Ossau et sa population, mais également pour l'ensemble du territoire national de réfléchir activement au déploiement de cette mesure de revalorisation salariale des aides à domicile du secteur associatif pour les agents du service public.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Pour le Président, Jean-Paul CASAUBON
Et par délégation, Fernand MARTIN

Le 1er Vice-président